

# COMMUNE DE GIMEL Municipalité

## PREAVIS MUNICIPAL No 10-2024

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 7 octobre 2024

Objet: Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie Route de Saubraz - Le Prunier

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

Dans le cadre des travaux routiers et dans le contexte de la mise en œuvre du PDDE régional, la Commune de Gimel compte entreprendre des travaux d'opportunité pour remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie à la route de Saubraz, au lieudit « Le Prunier ».

En plus de fournir un chantier d'opportunité, ces travaux permettront également de sécuriser cette artère cruciale pour l'approvisionnement en eau de Gimel et de Saubraz dans le futur.

Par la même occasion, dans le cadre de l'aménagement par l'entreprise Le Coultre SA de sa parcelle, il s'est avéré, lors de sondages, le besoin de remplacer une conduite en fonte existante en mauvais état.

## 2. Problématique et projet

La conduite d'eau potable et de défense incendie située à la route de Saubraz se trouve dans la zone de pression du Signal, mise en charge par le réservoir du Signal (alt. TP 778.25 m). Les pressions statiques rencontrées dans le secteur concerné par le projet varient entre 7.9 et 9.0 bar environ.

Au vu des travaux d'aménagement routiers sur le point de démarrer à la route de Saubraz, la Commune de Gimel souhaite remplacer les conduites existantes, en mauvais état, et profiter de cette occasion pour mettre en œuvre un axe important du PDDE.

De plus, une conduite communale existante alimentant la BH au droit des locaux de Le Coultre SA, également en mauvais état (voir photo ci-dessous), sera changée.



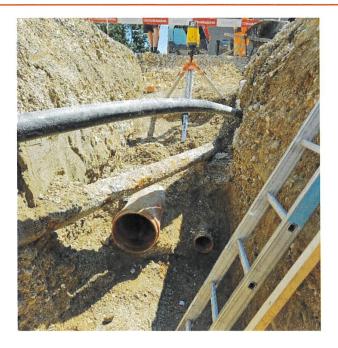


Figure 1: Conduite existante présentant des traces de rouille, en mauvais état.

## 3. Aspects financiers

Sur le plan financier, le devis estimatif détaillé des travaux est présenté ci-dessous. Il s'élève à un montant total de CHF 255'116.00 TTC

Récapitulatif	Total
Longueur à réaliser [m]	250.00
Montant des travaux d'appareillage [CHF] :	74'500.00
Montant des de génie civil [CHF] :	106'500.00
Montant des travaux [CHF] :	181'000.00
Frais techniques et administratifs	20'970.00
Travaux géométriques	7'000.00
Réserve pour inscriptions des servitudes (estimation)	5'000.00
Divers et imprévus, environ 10 %	22'030.00
Total hors taxes	236'000.00
TVA 8.1%	19'116.00
TOTAL TTC	255'116.00



#### 4. Travaux

Le déroulement des travaux est prévu en 2 étapes.

En premier lieu, les travaux urgents seront réalisés, soit le remplacement de la conduite en fonte sur la parcelle de Le Coultre SA qui a déjà démarré en coordination avec les deux chantiers concernés, soit les travaux de la route direction Aubonne, ainsi que les travaux d'aménagement effectués par ladite entreprise sur sa parcelle.

Dans un deuxième temps, les travaux concernant la conduite direction Saubraz se réaliseront en coordination avec les travaux à venir sur cette route.

### 5. Subventions

Ces travaux sont subventionnables par l'ECA pour un chiffre encore inconnu à ce jour. Le versement interviendra sur présentation du décompte accompagné d'une copie des factures et des preuves de paiement visées par la Municipalité, ainsi que des plans d'ouvrage exécutés.

#### 6. Financement

La présente demande est basée sur un devis établi par le bureau SH Ingénieurs Sàrl, subventions de l'ECA non déduites.

Ce crédit de CHF 255'116.00 sera couvert par un emprunt pour une partie du montant ou l'entier, dans la limite du plafond d'endettement et/ou par la trésorerie courante pour le solde.

#### 6.1 Amortissement

Selon les directives et les principes établis pour les amortissements dans le nouveau manuel comptable MCH2 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la durée d'amortissement pour les conduites d'eau potable, d'évacuation ou hydrante, est de 60 ans. Nos proposons d'amortir ces travaux par un amortissement linéaire d'une durée de 60 ans qui débutera dès la fin des travaux.

## 6.2 Charges financières

Hormis l'amortissement et les éventuels intérêts, il n'est pas prévu de frais de fonctionnement supplémentaires à porter au budget annuel.



#### CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis No 10-2024 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission en charge de ce projet
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE**

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie à la route de Saubraz Le Prunier.
- 2. D'allouer un crédit maximum de CHF 255'116.00 TTC, subventions de l'ECA non déduites, pour exécuter ces travaux.
- 3. De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.
- 4. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1er octobre 2024.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonice Syndic Lucy Thalmann Secretaire municipale

Annexe: Plan de situation